



PRÉFET DE MAYOTTE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Dzaoudzi, le 11 octobre 2021

Départ en formation des bénéficiaires du projet de formation en mobilité de mères seules avec enfants

Afin de favoriser l'accès au marché du travail des mères seules avec 1 à 2 enfants âgés de 3 à 6 ans, résidant à Mayotte, à la Réunion et en Guyane, une action innovante a été mise en place par le Ministère des outre-mer en août dernier.

Pour cette opération expérimentale, la Préfecture de Mayotte en partenariat avec LADOM, la Mission locale et Pôle emploi se sont fortement mobilisés pour la recherche et la sélection des candidates.

Cette phase de sélection a ensuite laissé place aux entretiens des candidates avec les porteurs du projet au niveau national, et notamment l'AFPA et LADOM.

À l'issue de ces entretiens, 7 femmes de Mayotte ont été retenues pour intégrer le dispositif, limité à 12 places pour l'ensemble de l'outre-mer.

Âgées entre 20 et 30 ans, ces femmes vont pouvoir bénéficier d'un accompagnement complet, associant une qualification professionnelle dans le secteur de l'hôtellerie tourisme, un logement conjoint avec leur(s) enfant(s) ainsi que sa prise en charge scolaire et un accompagnement socio-éducatif de la famille. Les bénéficiaires ont été reçus le vendredi 8 octobre à la Préfecture en présence du sous-préfet Claude VO-DINH, de la Directrice régionale aux droits des femmes et à l'égalité entre les femmes et les hommes - Taslima SOULAIMANA, du Directeur de LADOM - Mohamadi MADI CHARIF, du Directeur adjoint de la Mission locale – Madi DJABIRI ainsi que de la chargée de formation Mariama MZE.

Cette rencontre a été l'occasion de communiquer aux lauréates les dernières modalités concernant leur voyage et de les encourager pour leur la poursuite de leur projet.

Les jeunes mères ont quitté Mayotte le dimanche 10 octobre avec leurs enfants pour rejoindre le centre AFPA à Chambéry (Savoie) où se déroulera la formation pour une période 10 mois.

Des personnes du réseau de LADOM les ont accueillis à Paris puis à Lyon et un référent désigné au sein de l'AFPA les accompagnera durant tout leur séjour et dans toutes leurs démarches administratives.

Contact presse :
Préfecture de Mayotte - service communication interministérielle

Tél : 02 69 63 54 03 – 02 69 63 54 32
Courriel : communication@mayotte.pref.gouv.fr
Internet : www.mayotte.pref.gouv.fr
Facebook : @Prefet976
Twitter : @Prefet976